



COMMUNE DE CAMPÔME

Campômoises et Campômois,

Bonjour à tous

Ce mercredi 30 novembre s'est tenu le conseil municipal.

L'ordre du jour a été respecté et tous les points ont été approuvés dont :

- L'INSEE procédera début janvier 2023 au recensement de la population. Pour ce faire le conseil municipal devait procéder au recrutement d'un agent recenseur et à la nomination d'un coordonnateur. M. Alain Bial est recruté pour assurer le recensement coordonné par M. Henri Sobraquès. Concernant le recensement, d'autres informations seront données ultérieurement.
- Le conseil a désigné les deux représentants de la commune au sein de l'AFP (Association Pastorale Forestière) de Campôme.
- Parmi les autres délibérations : la régularisation de l'acquisition de l'assiette foncière du Chemin de Carmaju, du Chemin Dellà Laygue et du Cami d'En Paroll est en cours.

Dans les questions et les informations diverses :

Le dossier de la réfection de la petite maison Dandine avance ; la municipalité est en attente des réponses aux demandes de subventions.

Actuellement, l'entreprise Bruhier de Los Masos procède au remplacement de toutes les fenêtres des gîtes saisonniers.

Le toit du cortal Lord, rue de la Fontaine, derrière la grande maison Dandine a été reconstruit.

Une poutre du clocher est à renforcer afin de sécuriser l'accès au toit.

Conformément à la loi 3DS, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes (art. 169 de la loi n° 2022-217 du 21/02/2022). La réforme vise à accélérer la mise en place des « bases adresses locales » (BAL). Tous les acteurs se rassemblent (la Poste, services de sécurité et de secours, opérateurs téléphonique et fibre, distribution, GPS ...) autour d'une seule base d'adresses, bientôt administrée par l'IGN (Institut Géographique National). Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits. Des rues vont être nommées, les numérotations seront harmonisées de façon séquentielle dans le cœur du village et métrique pour les longs axes.

Une réunion ouverte à tous les campômois, est prévue le samedi 14 janvier afin constituer le nouveau bureau du comité des fêtes. En vue d'animer notre village, toutes les bonnes volontés sont conviées à y participer.

L'employé municipal est en arrêt de travail jusqu'au début de l'année. Nous remercions la population de participer à l'état du village. Pensez à ramasser les déjections de vos chiens ou un papier négligemment tombé d'une poche. Par ces gestes vous participerez à la propreté de notre village.

L'équipe municipale est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Permanence mairie les mercredis et samedis, de 9h à midi.

Mail : mairiedecampome@orange.fr , Téléphone : 04 68 05 02 13 (répondeur).

L'Equipe municipale